

----- Message original -----

Sujet:[INTERNET] Enquete publique , projet éolien de St Maurice la Clouère (86)

Date :Tue, 13 Nov 2018 18:30:59 +0100

De :Philippe Guinard <ph.guinard.29@gmail.com>

Pour :pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

à l'attention de Monsieur Jean-Claude CLARET commissaire enquêteur du projet éolien de Sta Maurice la Clouère

Monsieur le commissaire-enquêteur,

A la lecture des documents concernant le projet éolien en objet, j'ai relevé que les cinq éoliennes ne seraient éloignées des habitations que de 510, 510, 526, 530 et 537,5 mètres.

Il est vrai qu'à ce jour la loi française serait en l'état respectée. Mais dans les autres pays les distances sont bien différentes puisqu'elles sont de 1000 mètres, 1500 mètres , voir bien plus.

Parmi les nuisances générées par les éoliennes,le bruit est important . Les riverains des parcs éoliens de la Souterraine (23) sont éloignés d'au moins 600 mètres des aérogénérateurs, ceux du parc de Lussac les Églises (87) sont aussi à plus de 600 mètres des premières . Les uns et les autres se plaignent et souffrent du bruit, de troubles du sommeil, de maux de tête, ...

Je vous joins en pièce attachée un article de la Nouvelle République de l' Indre d'avril 2018 sur ce même sujet.

L'application du principe de précaution qui tiendrait compte de ces nuisances, impliquerait le rejet du projet.

On relève également sur le site d'implantation la présence de 17 espèces de chiroptères dont 5 sont d'intérêt patrimonial fort. La ZIP se situe sur un maillage bocager qu'il convient de sauvegarder.

Pour ces quelques raisons, parmi tant d'autres, je vous serai reconnaissant

d'émettre un avis défavorable
au projet éolien de Saint Maurice La Clouère.

Je vous prie d' agréer, Monsieur le commissaire - enquêteur , l'expression de mes
respectueuses salutations.

Philippe Guinard
Les Hérolles
86290 Coulonges